



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2012

N° 2012 - 09 - 28 - 06

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
CRÉATION D'UN POSTE ATTACHÉ TERRITORIAL PRINCIPAL
CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Le 28 septembre 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 20 septembre 2012

PRESIDENCE : M. BIAUX, maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE, M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – M. PEROT – M. SARTELET - Mme STEVENOT – M. PERNET – M. CAILLOT - Mme LEFORT - Mme THILLY - M. ANTUNES - Mme CORREIA – M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	M. FAUCONNET	donne pouvoir à	M. BIAUX
	Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme ROLLET
	Mme GÉRARDIN	donne pouvoir à	Mme DETERM
	M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. BISSON

ABSENTS : Mme MOREAU
Mme GABREL
M. SMITH
M. JOSEPH
M. CARRASCO

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	20
<u>Procurations</u> :	4
<u>Votants</u> :	24

Secrétaire de séance : Mme DORTA-BERMEJO

DELIBERATION MODIFICATIVE

VILLE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE
DU 28 SEPTEMBRE 2012

6/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL CREATION D'UN POSTE DE CUI / CAE

1/ Création d'un poste de technicien territorial

Le Conseil Municipal du 17 septembre 2010, a décidé de créer un poste de contrôleur des travaux et de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal.

En novembre 2010, dans le cadre de la réforme de la catégorie B, un nouveau cadre d'emploi de technicien territorial a été créé issu de la fusion des cadres d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux et de celui des contrôleurs de travaux qui ont été abrogés

Il convient donc de créer un poste de technicien territorial afin de pourvoir au remplacement de l'agent de maîtrise principal qui assure les fonctions de responsable des services techniques, dont le départ en retraite est prévu à compter du 1^{er} décembre 2012.

Il vous est proposé :

- de créer un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2012
- de supprimer un poste de contrôleur de travaux à compter du 1^{er} décembre 2012.

2/ Création d'un poste d'attaché territorial principal

L'un des agents de la collectivité a été admis à l'examen professionnel d'attaché principal. Il convient de créer un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2012, afin de permettre la nomination de l'agent dans ce nouveau grade.

La suppression du poste d'attaché sera effective lorsque la commission administrative paritaire se sera prononcée et que l'agent aura été nommé sur ce nouveau grade.

3/ création d'un poste de CUI / CAE

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, il vous est proposé de créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du lundi 12 novembre 2012.

Ce poste permettrait de pourvoir au remplacement d'un agent qui a présenté sa démission prenant effet le vendredi 9 novembre 2012, mais aussi de répondre à un besoin de personnel au service scolaire et périscolaire.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

L'aide à l'employeur s'élève à 70 % du salaire de base soit 559 € sur 799 € pour un public de moins de 50 ans et à 80% du salaire de base soit 639 € sur 799 € pour un public de 50 ans et plus. Par ailleurs ce contrat fait l'objet d'une exonération des contributions patronales d'assurance sociale, vieillesse et d'allocations familiales.

Compte tenu d'une part de notre volonté de concourir à l'insertion sociale par l'emploi et d'autre part des besoins de notre service périscolaire, il vous est proposé de créer ce poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

OUI l'exposé qui précède

DECIDE la création d'un poste de technicien territorial et d'un poste d'attaché territorial principal.

DECIDE la suppression d'un poste de contrôleur de travaux à compter du 1^{er} décembre 2012 et d'un poste d'attaché territorial, dès lors que la commission administrative paritaire se sera prononcée et que l'agent aura été nommé sur ce nouveau grade.

AUTORISE le Maire à recruter un agent non titulaire si la procédure de recrutement n'a pas permis de pourvoir le poste par voie statutaire.

DECIDE de créer un poste sur la base d'un contrat unique d'insertion de 20 heures par semaine et d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente à ce poste pour une durée de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Résultat du vote :

- Voix pour : 22

- Voix contre : 2

- Abstentions : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX